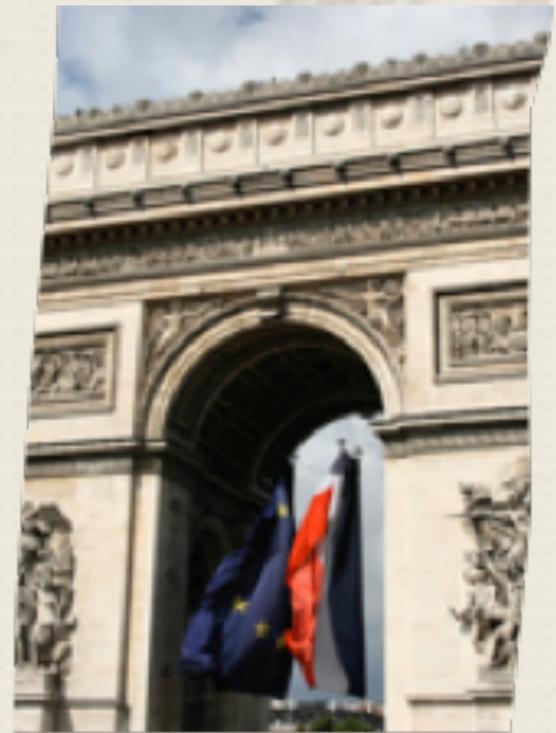


LA PRESSE EN REVUE...

LUNDI 8 JANVIER 2018

SOMMAIRE

- 1) Des « études à la con »
- 2) Raz le bol !
- 3) Il veut les résultats
- 4) Pas de fouille...
- 5) Démission d'un...
- 6) Adieu France...

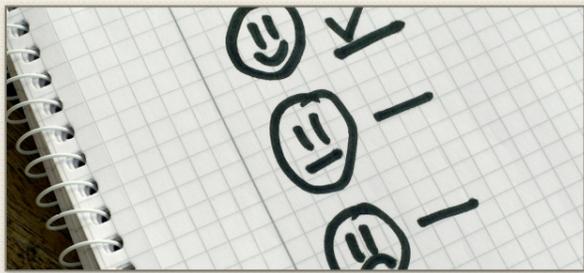


Diez Gérard La Presse en Revue

I) Requiem pour les «études à la con»?



L'affaire Nicolas Guéguen, suspecté par deux chercheurs d'avoir publié au moins une dizaine d'études faiblardes voire bidonnées, soulève nombre de questions sur la vérification scientifique à l'ère des réseaux sociaux.



Étude psychologique | Evendue via Pixabay CC0 License by

Les femmes à gros seins sont davantage sollicitées en boîte de nuit. Les femmes donnent plus volontiers leur numéro de téléphone près d'un marchand de fleurs et elles sont jugées plus attirantes si elles portent des talons hauts. Elle se font plus souvent prendre en stop si elles sont blondes et/ou vêtues de rouge; les conducteurs de bus leur offrent la course plus fréquemment qu'à leurs congénères masculins si elles les ont gratifiés d'un contact physique –même fugace.

Depuis plusieurs mois, Nicolas Guéguen, le scientifique à avoir mis au jour ces phénomènes, est sur la sellette. Les méthodes de cet enseignant-chercheur en psychologie sociale et en sciences cognitives à l'université de Bretagne-Sud seraient plus que fragiles. Et certains de ses articles, dont ceux cités plus haut, pourraient même avoir été purement et simplement bidonnés.

Un docteur étrangement prolifique

C'est du moins la conviction de Nick Brown, un informaticien reconverti dans la psychologie positive appliquée œuvrant à l'université de Groningue (Pays-Bas) et de son collègue James Heathers, post-doctorant à la Northeastern University de Boston, spécialiste pour sa part des données statistiques en sciences biologiques et sociales. Un nouvel épisode –voire un spin-off– de la «crise de la reproductibilité», qui ébranle depuis maintenant plusieurs années la psychologie.

L'histoire démarre il y a un peu plus de deux ans, lorsque Brown croise sur Twitter une des publications de Guéguen –montrant que les hommes aident davantage les femmes en queue de cheval que celles en chignon. Le soir même, dans le cadre d'une conversation Skype portant sur un tout autre sujet, Brown mentionne la chose à Heathers, au départ simplement pour rigoler d'une énième «étude à la con» qui les atterre. Sauf que la puce saute promptement à leurs oreilles et les deux compères décident de mettre leur nez dans les travaux de «l'éthologue de la rue». Ce qu'ils y dénicheront ne fleure pas très bon.

À l'époque, Brown et Heathers ne connaissent le professeur breton ni d'Eve ni d'Adam, mais ils vont vite se rendre compte qu'ils ont frayé un gros poisson. De fait, avec 10 à 20 articles publiés par an, Guéguen est non seulement très prolifique –surtout pour un chercheur français, et d'autant plus plus pour un auteur qui est souvent le seul à

signer ses travaux–, mais aussi très apprécié des médias. Et pour cause: à elles toutes seules, ses études sont des appeaux à clics et à partages sur les réseaux sociaux –la preuve la plus flagrante n'est-elle pas que Brown en a eu vent?

«Nous sommes tombés sur les études du Dr Guéguen complètement par hasard», me confirme Nick Brown par mail. «Quelqu'un a mentionné sur Twitter (de façon assez sceptique) l'étude sur la longueur des cheveux des femmes. [...] Nous l'avons examinée et très vite trouvé plusieurs problèmes. Nous avons ensuite décidé de regarder quelles autres expériences le même auteur avait réalisées.»

Incohérences méthodologiques et statistiques

Assurément, Guéguen semble un candidat parfait pour les outils que les deux chercheurs ont mis au point, les tests GRIM et SPRITE, qui promettent de détecter les bévues statistiques, volontaires ou non, dans les études scientifiques en général et de psychologie en particulier.

La discipline est en proie à une crise qui n'a toujours pas fini de la secouer, et dans laquelle Brown n'est pas un perdreau de l'année. C'est notamment à lui que l'on doit, en 2014, le déboulonnage de deux figures de la psychologie positive, Barbara Fredrickson et Marcial Losada. En 2017, il aura également contribué à la rétractation de plusieurs articles de Brian Wansink. Le psychologue spécialisé dans les comportements alimentaires, jadis très réputé, est aujourd'hui suspecté de fraude par l'université Cornell.

«Une tendance extraordinaire à trouver des assistants de recherche pour mener des expériences très longues et complexes sans aucune rémunération»

Nick Brown

Chez Guéguen, les problèmes détectés sont de trois ordres: méthodologique, mathématique et éthique. Les chercheurs découvrent ainsi des «tailles d'effet extrêmement larges», précise Heathers. Tellement «énormes», ajoute Brown, que cela correspond tout simplement à du «jamais vu en psychologie sociale». Et il y a aussi, explique Heathers, des «incohérences méthodologiques et statistiques, ainsi qu'une tendance extraordinaire à trouver des assistants de recherche pour mener des expériences très longues et complexes sans aucune rémunération, et pour lesquelles ils ne sont jamais crédités».

Les soupçons sont lourds, il faut que cela se sache. «J'ai demandé à une collègue psychologue française ce qu'elle me conseillait de faire (par exemple, si je devrais écrire aux journaux scientifiques, contacter l'université, etc.), détaille Brown. Elle m'a suggéré de voir si la Société Française de Psychologie pouvait nous aider.»

Heathers et Brown envoient donc leurs récriminations, portant sur dix études de Guéguen, à la SFP. Mais si la société savante promeut la psychologie scientifique et ses bonnes pratiques, elle n'est pas un comité d'éthique en bonne et due forme. Ses représentants leur conseillent donc de s'adresser directement à Guéguen, tout en lui transmettant le dossier à charge. «Ensuite, pendant 18 mois, les dirigeants de la SFP ont essayé de faire en sorte que le Dr Guéguen réponde à nos nombreuses questions (qui se trouvent dans un document en anglais d'environ 45-50 pages).»

Des réponses jugées insuffisantes

Sauf que cette «procédure» n'aurait pas pu plus mal tomber pour Guéguen.

«La SFP a été compréhensive et patiente car à l'époque, je m'occupais pleinement de mon papa, atteint d'une grave maladie et qui devenait dépendant (j'avais perdu ma maman peu de temps auparavant)», m'écrit l'enseignant-chercheur. «Puis, mon papa est décédé et j'ai eu d'autres événements assez douloureux (le suicide de mon chef d'équipe chez les pompiers de Vannes). Lorsque j'ai lu leur document, j'ai été abasourdi, mais j'ai voulu me donner le temps pour répondre et pour essayer de refaire certaines expériences, car on me demandait des informations sur des études dont certaines avaient plus de dix ans. Un collègue d'une autre université m'a bien appuyé et aidé. J'ai transmis à la SFP, par deux fois, des réponses détaillées (plus de 30 pages en tout) sur le plan méthodologique et décrivant précisément comment je travaillais pour faire mes recherches, avec des dossiers et des documents de travail joints.»

Ces réponses, Heathers et Brown ne les jugent pas suffisantes. Elles étaient «très vagues [et] ne nous aidaient pas du tout», commente Brown, raison pour laquelle le duo passera à la vitesse supérieure: écrire des billets de blog et alerter la presse.

«La prochaine étape formelle aurait été de passer via l'université ou même le Conseil national des Universités, mais cela ne nous intéresse pas car il en va, pour nous, de questions scientifiques, pas des éventuelles conséquences pour les carrières des personnes. Vu l'effet que nous (avec d'autres collègues) avons obtenu dans l'affaire du professeur américain Brian Wansink, où nous avons travaillé principalement via les blogs et les médias sociaux, nous avons décidé de passer dans le domaine public [...] pour cette affaire aussi.»

«Je n'y crois pas une seconde: ce n'est tout simplement pas possible d'obtenir, par an, autant d'effets significatifs d'une telle ampleur.»

Nicolas Gauvrit

Un avis que partage Nicolas Gauvrit, chercheur en psychologie et en mathématiques, qui se dit «tout à fait convaincu» par l'enquête de ses collègues. À leur place, il aurait fait la même chose –ce qu'il a d'ailleurs fait lors de l'affaire Daryl Bem, ce chercheur émérite en psychologie à l'université de Cornell persuadé d'avoir découvert l'existence de perceptions extrasensorielles, qui s'était en réalité empêtré dans du HARKing, soit la manipulation de données confondant hypothèses a posteriori et a priori.

Selon Gauvrit, les explications données par Guéguen –que Heathers et Brown ont rendues publiques– ne sont effectivement «pas bonnes» et le fait que le scientifique ne veuille pas communiquer les données brutes de ses expériences est même particulièrement inquiétant.

«Je reçois des alertes sur Guéguen depuis à peu près un an et demi, et pas seulement de la part d'Heathers et Brown», précise Gauvrit. «Ses tailles d'effet ne sont absolument pas réalistes. Je n'y crois pas une seconde: ce n'est tout simplement pas possible d'obtenir, par an, autant d'effets significatifs d'une telle ampleur. De plus, même s'il refuse d'envoyer ses données brutes, lorsqu'on a la moyenne, l'écart-type et le nombre de participants, il y a des méthodes et des outils qui permettent de savoir quelles sont les valeurs possibles et les chiffres que l'on retrouve de cette façon ne sont pas cohérents avec ceux de

Guéguen.»

Pour Gauvrit, il est donc plus que probable que Guéguen ait «inventé ses données».

Impossibilité de tout contrôler sur le terrain

Que répond l'accusé?

«La méthode est violente, je ne peux le contester si je considère l'impact que cela a eu et a sur ma santé aujourd'hui, regrette Guéguen. Ce qui est le plus effroyable, c'est que je pense que tout vient de l'incompréhension à imaginer que des études de terrain ou portant sur de la mesure comportementale ne peuvent pas permettre de tout contrôler.

Par exemple, quand je demande aux étudiants de tester une condition expérimentale sur dix personnes puis d'alterner et que, au final, il y a 75 personnes testées par groupe, c'est vrai que ça ne colle pas, mais c'est aussi parce que je dis aux étudiants d'arrêter avant dix pour la dernière séquence si l'on ne peut pas atteindre 80 personnes (si c'était le nombre de personnes par condition prévu au départ).

Sur le terrain, il y a des imprévus, des baisses de flux de passants, les choses vont parfois plus vite ou moins vite, il faut changer d'endroit, on perd du temps... et il faut bien s'adapter au contexte. Par ailleurs, on me dit que c'est étrange de trouver des différences comme celles présentées dans mes papiers. Il faut savoir que je fais faire beaucoup d'expérimentations chaque année, dans la rue, des bus, des trains, sur les bords de routes, dans des magasins, des galeries marchandes... et il est évident que je vais prendre celles qui offrent des résultats les plus singuliers.»

«Lorsque l'on réalise des mesures via l'observation expérimentale sur le terrain, on ne contrôle peut-être pas tous les paramètres, mais on obtient des résultats comportementaux réels.»

Nicolas Guéguen

Sur ce genre de «biais de publication», Nicolas Gauvrit plaide coupable. «C'est un des problèmes les moins graves, mais c'est déjà un problème en soi et malheureusement, tous les chercheurs le font, y compris moi: lorsqu'on ne trouve pas de résultat sympa, on renonce à écrire un article, car on sait que cela va être très compliqué à justifier et que cela ne passera pas dans une bonne revue. On ne va pas se fatiguer pour faire baisser notre CV académique.»

Reste qu'il y aurait aussi, selon Guéguen, un souci proprement épistémologique qui rendrait plus ou moins caduques les critiques de Heathers et Brown:

«Ce ne sont pas des chercheurs travaillant sur l'influence sociale, souligne-t-il. Ils ont plutôt une approche méthodologique utilisant essentiellement des questionnaires ou des réponses physiologiques, c'est-à-dire du pur laboratoire, avec des étudiants qui sont les sujets des expérimentations.

De nombreuses études ont montré que les réponses testimoniales pouvaient être biaisées (auto-valorisation, politiquement correct, influence inconsciente...). Lorsque l'on réalise des mesures via l'observation expérimentale sur le

terrain, on ne contrôle peut-être pas tous les paramètres, mais on obtient des résultats comportementaux réels.

Ils ont en outre mis en doute ma productivité, affirmé qu'il était impossible de faire et de publier dix études sur une année avec mes responsabilités, mes charges de cours, les étudiants en thèse à encadrer... Or, comme je l'ai dit, je fais en réalité autour d'une centaine d'expériences par an, davantage certaines années. De plus, pour les convaincre, j'ai même cherché des collègues de ma discipline qui publiaient bien plus que moi chaque année.»

Procès en sexisme

C'est un des problèmes que soulevait Daniel Engber sur FiveThirtyEight, en avril 2016: qui contrôle les contrôleurs de travaux scientifiques? Si les accusations portées contre Guéguen sont aussi graves qu'elles en ont l'air, pourquoi Heathers et Brown ne veulent-ils pas les mener auprès d'instances et selon des procédures officielles? Pourquoi se contenter d'un lancement d'alerte médiatique, avec tous les biais émotionnels qu'on lui connaît, surtout lorsqu'on a affaire à des recherches qualifiées si facilement de «sexistes», qu'importe que le qualificatif soit impropre d'un point de vue scientifique?

«Les recherches sexistes n'existent pas», déclare Gauvrit. Et «prétendre que les recherches de Guéguen le sont est ridicule –il n'est pas sexiste de se demander si des idées répandues sont vraies ou pas».

«C'est dur, car ce n'est pas une position sexiste de ma part qui me conduit à étudier ces facteurs, mais seulement la volonté de voir si ces éléments différenciant de l'apparence selon le genre ont réellement un impact et ce qu'ils révèlent.»

Nicolas Guéguen

Mais on sait combien ce genre de procès d'intention peut être bien plus «efficace» qu'un examen rébarbatif des données et des méthodes. Brown et Heathers ne font d'ailleurs pas l'économie de tels sous-entendus dans un de leurs derniers articles, alors que «dans notre dossier formel», précise Brown, «nous mentionnons explicitement que nous voulons éviter, dans la mesure du possible, d'entrer dans les questions autour du sexisme qui pourraient être soulevées par un certain nombre des études que nous avons examinées.

Il faut parfois que la science touche à certains domaines de la vie humaine qui ont une forte dimension politique et de façon générale, je pense que c'est bien que les scientifiques s'y aventurent, s'ils le font avec un vrai esprit de chercheur». Tout le monde n'a visiblement pas reçu le mémo.

«Là aussi, cela me fait mal, confesse Guéguen, car, parce que j'ai travaillé sur l'impact des talons, du maquillage, de la coiffure... des femmes, on me reproche d'instrumentaliser le corps féminin.

D'une part, je le fais parce que je m'inspire de ce que je vois dans la vie courante pour étudier si cela a un impact. L'idée des talons m'est venue en observant 5/6 étudiants garçons qui discutaient en fumant et qui ont vu passer à quelques mètres une jeune femme en talons.

Dès qu'elle a dépassé le groupe, ils se sont tous tus et ont regardé longuement la jeune femme sans rien dire. C'est cela qui m'a donné l'idée de tester les talons, et nous avons ensuite fait plus de vingt expériences sur ce thème [...].

D'autre part, je fais aussi des expérimentations liées aux effets de l'apparence de l'homme. Par exemple, j'ai fait plus d'une vingtaine d'études sur la barbe ces dernières années, puisque cela est à la mode [...].

C'est dur, car ce n'est pas une position sexiste de ma part qui me conduit à étudier ces facteurs, mais seulement la volonté de voir si ces éléments différenciant de l'apparence selon le genre ont réellement un impact et ce qu'ils révèlent [...].»

Comme on pouvait s'y attendre, l'investigation – encore informelle – dont est l'objet Nicolas Guéguen s'est muée en enquête de moralité:

«Ce qui m'a également fait mal, ajoute Guéguen, c'est que l'on a contacté mes collègues femmes à l'université, pour savoir comment je me comportais avec elles et avec les étudiantes, s'il n'y avait pas d'ambiguïtés dans mes comportements... Tout cela avec l'assurance que leur nom ne serait pas donné. J'ai été très ému par la réponse qu'elles ont faite de manière collégiale, en signifiant que j'étais loin du portrait du harceleur et du macho que l'on voulait faire de moi. Beaucoup de collègues femmes m'ont apporté leur soutien dans cette épreuve.»

Une nécessaire dénonciation des mensonges scientifiques

Un détail qu'omettent de stipuler Heathers et Brown sur leurs blogs. Mais en ont-ils seulement connaissance?

«Jusqu'ici, affirme Brown, les réactions de la communauté scientifique ont été largement positives, mais je trouve qu'il y a aussi un certain sens de “merde, nous n'avons vraiment pas besoin d'encre une histoire de ce type”. La psychologie sociale est en pleine “crise de reproductibilité”, dont la plupart des gens qui travaillent sur la question diraient probablement que la cause principale est un excès de zèle chez certains chercheurs, pour trouver des résultats statistiques intéressants. Pour l'instant, je pense, on n'a pas suffisamment regardé si une partie du problème pouvait venir du fait qu'un certain nombre d'études sont juste très mal conçues ou exécutées.»

«Il faut créer [un] climat qui favorise l'action, préconise Brown, ce qui nécessite parfois de passer outre le système formel –sans pour autant devenir des “terroristes méthodologiques”, accusation un peu hyperbolique qui a été formulée il y a quelques mois envers ceux qui osent passer outre les journaux scientifiques pour communiquer leurs soucis. Près de 5.000 personnes ont déjà lu mon premier blog sur le sujet des études du Dr Guéguen; un article scientifique lambda ne sera probablement lu que par dix à vingt personnes.»

Dans tous les cas et des deux côtés, avertit Gauvrit, il faut se garder «des arguments détournant le débat et visant à ne pas répondre sur le fond». Le but n'est pas de savoir si Guéguen est «un gros lourd» ou si «Heathers et Brown sont sympathiques ou pas», mais simplement de déterminer si «Guéguen a menti». Et si «c'est le cas, si Guéguen a triché, alors c'est très bien que des gens le dénoncent».

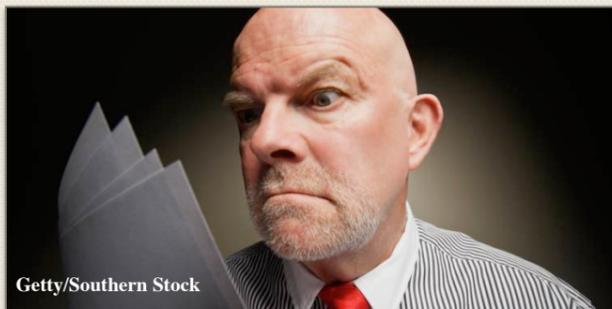


Peggy Sastre Auteur et traductrice

MAIS AUSSI :

Retraite : CSG, gel des pensions... les mauvaises nouvelles de l'année 2018

Zoom sur les principales évolutions qui entrent en vigueur cette année en matière de retraite, tant pour ceux qui y sont déjà que pour ceux qui la préparent.



L'année 2018 est riche en nouveautés sur le front de la retraite. Et la plupart de ces changements ne sont pas en faveur des ménages. Hausse de la CSG, gel des pensions, mécanisme anti-optimisation sur l'épargne retraite... on fait le point sur les principales évolutions.

Hausse de la CSG

Les pensions de retraite supportent 1,7 point de CSG en plus, sans que cela ne soit compensé par une baisse des cotisations, à l'inverse des salariés. Ce qui porte le taux global des prélèvements sociaux dus sur les retraites à 9,1% pour les retraites de base et à 10,1% pour les retraites complémentaires, compte tenu de la cotisation d'assurance maladie de 1%. Cette hausse ne concerne toutefois que les retraités dont le revenu fiscal de référence de 2016 (inscrit sur l'avis d'impôt de l'an dernier) a été au moins égal à 14.404 euros (personne seule) ou à 22.096 euros (couple marié ou pacsé). Les autres retraités continuent à être exonérés de CSG si leurs revenus sont inférieurs à 11.018 euros (personnes seules) ou à 16.902 euros (couples) ou à bénéficier du taux réduit de 3,8% (revenus compris entre 11.018 euros et 14.404 euros ou 16.902 euros et 22.096 euros).

Décalage de la date de revalorisation des pensions

La date de revalorisation des pensions versées par les régimes de retraite de base est décalée de trois mois, pour être à nouveau fixée au 1er janvier. Conséquence : aucune revalorisation n'est au programme en 2018. La prochaine revalorisation interviendra non pas en octobre prochain, mais seulement en janvier 2019.

Salaire minimum pour valider un trimestre de retraite

Compte tenu de la hausse du SMIC (9,88 euros brut au 1er janvier 2018), le salaire minimum

pour valider un trimestre en 2018 s'élève à 1.482 euros. Il suffit donc de cotiser sur la base d'un salaire ou d'un revenu annuel au moins égal à 5.928 euros brut cette année pour valider 4 trimestres.

Disparition du RSI

A compter du 1er janvier 2018, la gestion du régime de retraite de base des indépendants – hors professions libérales – est confiée au régime général, rebaptisé pour l'occasion "Sécurité sociale pour les Indépendants". En pratique, cela signifie que ce sont les caisses de retraite du régime général (CARSAT) qui vont progressivement se charger de recouvrer les cotisations retraite et de calculer et de verser les pensions de retraite de base des artisans et commerçants. Mais les modalités de calcul des cotisations et de versement des retraites ne changent pas. La transition s'étalera sur deux ans. En revanche, le régime complémentaire unique des indépendants n'est pas intégré au régime général.

Transfert des professions libérales non réglementées au régime général

Certaines professions libérales – consultants notamment - actuellement rattachées à la caisse nationale des professions libérales (CNAVPL) pour la retraite de base et à la CIPAV pour leur retraite complémentaire sont progressivement rattachées au régime général pour leur retraite de base et au régime de retraite complémentaire des indépendants pour leur retraite complémentaire. L'objectif est d'unifier la protection sociale de l'ensemble des entrepreneurs qui ne relèvent pas d'une profession réglementée appartenant aux métiers de la santé, de l'expertise technique, du droit et du chiffre. Cette mesure s'applique dès le 1er janvier 2018 pour ceux qui s'installent en tant que micro-entrepreneurs et à partir du 1er janvier 2019 pour les autres créateurs. Ceux qui sont d'ores et déjà affiliés à la CIPAV continueront à y être affiliés mais pourront opter pour leur rattachement au régime des travailleurs indépendants entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2023.

Epargne retraite : un mécanisme anti-optimisation face à l'année blanche

Avec l'entrée en vigueur du prélèvement à la source en 2019, les cotisations versées en 2018 sur un PERP, un contrat de retraite supplémentaire d'entreprise (art 83) ou au régime Préfon risquaient de n'avoir aucun impact fiscal sauf pour ceux qui auraient perçu en 2018 des revenus exceptionnels et/ou des revenus en dehors du champ du prélèvement à la source. Pour éviter que les épargnants ne réduisent le montant de leurs versements en 2018, il est prévu que le montant des versements déductibles en 2019 sera égal à la moyenne des versements effectués en 2018 et 2019, lorsque les cotisations versées en 2018 seront inférieures à la fois à celles versées en 2017 et à celles versées en 2019. Cela risque donc, au final, **d'inciter les épargnants à repousser à 2020 leurs versements.**

II) Les violences anti-flics, on en a marre!

par Matthieu Baumier



Deux policiers roués de coups et blessés à Champigny-sur-Marne le soir du 31 décembre. Un autre, frappé le 1er janvier alors qu'il voulait contrôler un scooter volé dans la Cité des 3000 à Aulnay-sous-Bois. Les témoins le racontent : les jeunes banlieusards en meute qui ont roué de coups la policière de Champigny se sont comportés comme des « animaux ».

On en a marre des « sauvages » dont parlait Chevènement il y a déjà près de vingt ans, de ces gangs de barbares et du climat d'impunité dont ils profitent. Cela fait trente-cinq ans que certains répètent à leurs grands frères et leurs parents, qu'ils sont des victimes, de la société, de l'école, des discriminations, et même maintenant d'un prétendu « racisme d'État », ou encore de la « colonisation » et de « l'esclavage ».

Cela fait trente-cinq ans que les coupables et responsables des violences urbaines sont considérés comme des victimes. Trente-cinq ans que les délinquants en question sont relâchés à peine arrêtés, qu'ils se foutent de la tronche de Marianne, cette République qui est la femme politique la plus accueillante, la plus tolérante et la plus ouverte sur le reste du monde qui soit.

Les policiers en ont « marre » ? Nous aussi !

Marre que des gamins de 14 ans fassent la loi la nuit dans les rues et « passent pour des cadors quand ils retournent dans leur cité », ainsi que le dit un policier. Marre que des adolescents insultent, menacent, frappent enseignants et adultes dans les écoles et les collèges.

Marre des milliards d'euros déversés en pure perte dans les banlieues pour construire des terrains de basket ou de foot, payer des éducateurs, donner des subventions à des grands frères anciens dealers qui ne surveillent pas leurs petits frères.

Marre des ministres de l'Intérieur qui nous expliquent depuis 35 ans que la faute est à l'urbanisme, à la société, à l'histoire de France, à la taille des trottoirs, à la xénophobie, aux souverainistes, aux classes surchargées, qu'il faut déverser encore plus d'argent, diviser les classes en deux, créer des polices de proximité.

Stop à la haine de la France !

Le problème, ce n'est pas la police. Le problème, ce ne sont pas les représentants de l'État. Le problème, ce n'est pas la République. Le problème, ce n'est pas la France et son histoire. Marre de ces fariboles langagières et idéologiques. Marre de voir des minorités politiques agissantes attaquer des gendarmeries ou pousser les banlieues et les migrants, à la haine

et à la violence. Le racisme, la xénophobie, la discrimination, le fascisme, la haine de l'autre, ce n'est pas la France mais les agresseurs de policiers et leurs soutiens. Comme ce Kassovitz qui traite des policiers de « bâtards » (avant de se raviser), ou encore le youtubeur de Mediapart Usul qui légitimait il y a peu la violence anti-flics.

<https://youtu.be/wFze3-ZaGn8>

L'immense majorité silencieuse des Français, de toutes origines, en a marre que des minorités imposent leur haine de la loi, de la République et de la France à l'ensemble de la population. Il est grand temps de reprendre le pouvoir dans les territoires perdus de la République contre les dealers, dans les rues des centres villes, d'arrêter d'alimenter le pays de populations migrantes précaires. Il est grand temps de dissoudre les organisations dites de gauche radicale qui attisent sans cesse la haine, partout sur le territoire de la nation. Il est grand temps, que le pouvoir politique régalienn fasse de nouveau parler le langage de l'autorité et de la fermeté qu'il n'aurait jamais dû cesser de parler. Messieurs Macron et Collomb, il est l'heure de sonner la fin de la récréée.



III) Vitesse limitée à 80 km/h: Larcher réclame les résultats de l'expérimentation



Crédits photo principale : AFP/Archives

Par AFP@afpfr

Le président du Sénat Gérard Larcher (LR) a demandé "solennellement" dimanche à Edouard Philippe de publier les résultats de l...

Le président du Sénat Gérard Larcher (LR) a demandé "solennellement" dimanche à Edouard Philippe de publier les résultats de l'expérimentation sur l'abaissement à 80 km/h de la limitation de vitesse sur les routes secondaires, pour voir si la mesure est efficace.

"Il faut que le Premier ministre réponde aux parlementaires qui lui ont demandé (...) de leur transmettre les conclusions de l'expérimentation pendant deux années", a déclaré M. Larcher dans l'émission "Le Grand jury" RTL-Le Figaro-LCI,

indiquant que 50 sénateurs ont fait une telle demande sur cette expérimentation lancée en 2015.

"Je le demande solennellement ce matin (dimanche), c'est d'ici mardi comme président du Sénat, d'avoir accès à un dossier qui n'est pas un secret d'Etat. Car, si réellement, ça doit sauver des vies, alors il faut y aller", a-t-il ajouté, alors que pour tenter d'enrayer la hausse persistante du nombre de morts sur les routes, le gouvernement doit annoncer mardi l'abaissement à 80 km/h de la vitesse maximale sur 400.000 km de routes secondaires.

Pour le président du Sénat et sénateur des Yvelines, "il faut se poser la question parce que ceci va s'appliquer dans des territoires qui sont en déficit d'équipement, des territoires souvent ruraux, des territoires qui ont le sentiment d'être abandonnés".

"Et au lieu de conduire des investissements dans ces territoires, on leur dit: votre mobilité sera entravée en quelque sorte", a poursuivi M Larcher, insistant sur le fait que "la meilleure façon" de savoir si la limitation de la vitesse est utile est "de voir les résultats de l'étude".

Dans un entretien au Journal du dimanche, Edouard Philippe défend la probable réduction de la vitesse à 80km/h, même s'il "comprend les arguments, et même la mauvaise humeur", disant accepter d'être "impopulaire" au besoin "pour sauver des vies".

En 2016, un total de 3.477 personnes ont perdu la vie sur les routes de France, un bilan bien éloigné de l'objectif de passer sous la barre des 2.000 morts en 2020 fixé en 2012 par Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur.



IV) Quand Jean-Luc Mélenchon refuse qu'on le fouille à la manifestation pro-kurde à Paris



Jean-Luc Mélenchon (image d'illustration)

Présent à la manifestation en hommage aux trois militantes kurdes assassinées à Paris en 2013, le leader de La France insoumise a refusé de se faire fouiller, rembarant sans ménagement le service de sécurité.



Clément Lanot@ClementLanot
Quand le service d'ordre ne reconnaît pas Mélenchon et tente de le fouiller 😂

La suite de la scène est visible sur une autre vidéo, postée sur YouTube par une chaîne intitulée Where the Claim is. On y voit Jean-Luc Mélenchon poursuivre son chemin l'air contrarié, puis glisser à une personne de son entourage : «Et tu t'arranges pour que personne ne me fouille.»

Paris : Jean-Luc Mélenchon refuse de se faire fouiller à la marche des Kurdes

Auteur: Where the Claim is

<https://youtu.be/JaV3-e3StBU>

4 700 personnes ont participé à la mobilisation kurde à Paris d'après la préfecture de Paris, 15 000 selon les organisateurs.

Cette manifestation s'est tenue cinq ans après l'assassinat de Sakine Cansiz, 54 ans, l'une des fondatrices du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), de Fidan Dogan, 28 ans, et de Leyla Saylemez, 24 ans, tuées le 9 janvier 2013 de plusieurs balles dans la tête au siège du Centre d'information du Kurdistan, dans le Xe arrondissement de Paris.

Dans cette affaire, le seul suspect, le Turc Omer Güney, est mort fin 2016 en prison avant de comparaître devant le tribunal. Les enquêteurs français avaient pointé «l'implication» de membres des services secrets turcs, le MIT, dans ce triple assassinat, sans désigner de commanditaires. Des médias turcs avaient pour leur part diffusé un document présenté comme un «ordre de mission» du MIT pour Omer Güney. En janvier 2014, le MIT a officiellement démenti toute implication de sa part dans ce triple assassinat.

francais.rt.com

V) Comptes de campagne : démission du rapporteur ayant contrôlé les dépenses de Mélenchon à la présidentielle

Le rapporteur chargé de contrôler les dépenses de Jean-Luc Mélenchon estime que ses réserves, qui concernent 1,5 million d'euros, n'ont pas été entendues, révèle « Le Parisien ».

LE MONDE

L'un des rapporteurs de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) dénonce de « graves dysfonctionnements » dans le fonctionnement de

l'institution, selon Le Parisien du dimanche 7 janvier.

Jean-Guy de Chalvron, qui était l'une des personnes chargées de vérifier les dépenses de Jean-Luc Mélenchon lors de la campagne présidentielle de 2017, a démissionné de la CNCCFP, chargée de valider les dépenses et les recettes des candidats. Dans un courrier au président de la Commission, le 22 novembre, il pointe du doigt « de nombreuses divergences de fond » avec la décision finale sur le compte du candidat de La France insoumise.

Selon M. de Chalvron, 1,5 million de dépenses de M. Mélenchon, sur 10,7 millions, sont litigieuses et ne devraient pas être remboursées par l'Etat. Mais la « lettre de griefs » qu'il souhaitait adresser au candidat a été rejetée par la direction de la CNCCFP, explique-t-il au Parisien. Un refus « extrêmement brutal », ajoute-t-il.

Le président de la Commission, François Logerot, n'a pas souhaité répondre au quotidien. La CNCCFP, elle, affirme que « les rapporteurs savent que la Commission ne suit pas forcément leurs recommandations ». Selon Le Parisien, d'autres rapporteurs auraient également contesté la décision concernant leur candidat.

Cinq mois pour éplucher les comptes

Les comptes des candidats à la présidentielle avaient été déposés à la CNCCFP et publiés au Journal officiel le 3 août. La Commission avait alors cinq mois pour les éplucher. Selon Le Parisien, elle a achevé ses travaux il y a une semaine et transmis ses avis aux candidats, qui peuvent ensuite déposer un recours au Conseil constitutionnel.

La CNCCFP a été créée par la loi du 15 janvier 1990 « relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques », mais elle ne contrôle les comptes de la campagne présidentielle que depuis 2007. Ses neuf membres permanents sont nommés pour cinq ans sur proposition des présidents de la Cour des comptes, de la Cour de cassation et du vice-président du Conseil d'Etat. A chaque élection, elle recrute des rapporteurs – fonctionnaires ou magistrats en activité ou en retraite – pour éplucher les dépenses et les recettes des candidats.

Après la campagne de 2012, la CNCCFP avait rejeté les comptes de Nicolas Sarkozy pour dépassement du seuil de dépenses. Une décision confirmée par le Conseil constitutionnel. Mais la Commission, aux moyens limités, estimait le surplus de dépenses à 363 000 euros. Une enquête judiciaire a révélé qu'il se montait en fait à... 18,5 millions d'euros. L'ex-président a été mis en examen, en février 2017, pour financement illégal de campagne électorale.

lemonde.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VI) Mort de France Gall, icône de la chanson des années 1960

Rédaction Reuters

PARIS (Reuters) - France Gall, icône de la chanson française des années 1960, interprète de nombreux succès écrits pour elle par Serge Gainsbourg puis Michel Berger, est morte dimanche à l'âge de 70 ans, a annoncé sa chargée de communication Geneviève Salama.

Victorieuse du Grand Prix du concours Eurovision de la chanson en 1965, elle était hospitalisée depuis le 19 décembre à l'hôpital américain de Neuilly (Hauts-de-Seine) pour une infection sévère.

“Il y a des mots qu'on ne voudrait jamais prononcer. France Gall a rejoint le Paradis blanc le 7 janvier, après avoir défié depuis deux ans, avec discrétion et dignité, la récurrence de son cancer”, a déclaré Geneviève Salama dans un communiqué remis à l'AFP.

Le président Emmanuel Macron a salué sa mémoire dans un message sur son compte Twitter, déclarant : “France Gall a traversé le temps grâce à sa sincérité et sa générosité. Elle laisse des chansons connues de tous les Français et l'exemple d'une vie tournée vers les autres, ceux qu'elle aimait et ceux qu'elle aidait.”

Le chanteur Julien Clerc, avec qui elle a eu une liaison à la fin des années 1960, a réagi lui aussi sur son compte officiel Twitter pour exprimer sa tristesse : “France, nous avons 20 ans, des bonheurs, des chagrins. Une part de ma vie s'en va avec toi”.

Née en octobre 1947 à Paris dans une famille baignée par la musique - son père a notamment écrit des chansons pour Edith Piaf et Charles Aznavour - Isabelle Gall, rebaptisée France, a rencontré le succès dès son premier disque, diffusé le jour de ses 16 ans.

La collaboration de la jeune artiste blonde à la voie acidulée avec Serge Gainsbourg la propulse au sommet du hit-parade avec des titres comme “Laisse tomber les filles” ou “Poupée de cire, poupée de son”, qui la fait triompher au concours de l'Eurovision. Il y aura aussi le sulfureux “Annie aime les sucettes”.

Après un creux au début des années 1970, sa carrière prend un nouveau tour avec sa rencontre en 1973 avec Michel Berger qui débouche sur “La Déclaration d'amour”, premier d'une longue liste de succès.

Elle s'interrompra avec la mort en 1992 du chanteur, qu'elle a épousé en 1976 et avec qui elle a eu deux enfants - Pauline, qui a succombé à une mucoviscidose en 1997, et Raphaël, né en 1981.

Eloignée de la scène, France Gall était sortie de sa retraite en 2015 pour une comédie musicale d'hommage à Michel Berger, intitulée “Résiste”.

Yann Le Guernigou, édité par Danielle Rouquié

A Suivre...
La Presse en Revue

